



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Consignes pour la rédaction de travaux académiques

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION FORMELLE	3
A. PAGE DE TITRE	3
B. TAILLE DU TRAVAIL	3
C. DECLARATION	4
D. MISE EN PAGE	4
E. LANGAGE INCLUSIF	4
F. NOTES DE BAS DE PAGE	4
G. ABRÉVIATIONS	5
H. ANNEXES	5
3. EXIGENCES TRANSVERSALES	5
A. EXIGENCES DE FORME	5
B. EXIGENCES DE CONTENU	5
4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PLAGIAT	6
5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	6
A. PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES DANS LE TEXTE	7
B. LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	8

Introduction

Tout au long de leur formation, les étudiant·e·s en travail social et politiques sociales sont amené·e·s à rédiger différents types de travaux académiques. Ce document fournit un guide pour la rédaction de ces travaux, sur le plan des attentes de forme et de contenu. Les étudiant·e·s respectent également les consignes spécifiques communiquées directement par les enseignant·e·s.

Les modalités de dépôt des travaux écrits font l'objet d'un autre document, également mis à disposition des étudiant·e·s sur le site du département.

Présentation formelle

a. Page de titre

La première page du travail écrit contient les éléments suivants : logo officiel de l'Université de Fribourg (disponible au lien suivant : <https://www3.unifr.ch/unicom/fr/graphisme/corporate-design/telechargements>), titre du travail, titre du cours, nom de l'enseignant·e, nom et prénom de l'étudiant·e, date.

b. Taille du travail

Le nombre de mots indiqué ci-dessous se réfère au texte principal (corps du texte et notes de bas de page). La page de titre, table des matières, bibliographie, annexes, déclaration sur l'honneur et éventuel glossaire en sont exclus.

Travail écrit (3 ECTS) : 3500 à 5000 mots, soit environ 8-10 pages si l'on applique les consignes de mise en page.

Travail écrit (6 ECTS) : 7000 à 9000 mots, soit environ 15-20 pages si l'on applique les consignes de mise en page.

Projet de mémoire : 7000 à 9000 mots, soit environ 15-20 pages si l'on applique les consignes de mise en page.

Travail de Bachelor : 20'000 à 25'000 mots, soit environ 45-60 pages si l'on applique les consignes de mise en page.

Mémoire de Master : 34'000 à 44'000 mots, soit environ 80 à 100 pages, si l'on applique les consignes de mise en page.

En fonction des modalités d'évaluation développées par les enseignant·e·s, ces indications peuvent être modifiées. L'étudiant·e se réfère donc en priorité aux consignes de l'enseignant·e.

c. Déclaration

Faisant suite à la page de titre, l'étudiant·e reproduit la déclaration suivante :

Déclaration

Par ma signature, j'atteste avoir rédigé personnellement ce travail et n'avoir utilisé que les sources et les moyens autorisés, et indiqué comme telles les citations et les paraphrases. Je déclare ne pas avoir soumis ce travail ou une partie de celui-ci, que ce soit sous forme orale ou écrite, à la validation de crédits dans le cadre d'un autre enseignement sans en avoir préalablement convenu avec l'examineur.

J'ai pris note qu'un comportement scientifique délictueux (notamment du plagiat et du ghostwriting) peut être sanctionné par un échec et porté à la connaissance du Rectorat chargé de prononcer des sanctions disciplinaires.

Lieu :

Date :

Nom de l'étudiant·e :

Signature :

d. Mise en page

Format : A4

Marges : En haut 2,5 cm ; en bas 2,5 cm ; à gauche 2,5 cm ; à droite 3 cm

Police : Times New Roman

Taille : 12 pt

Interligne : 1,5

Pagination : la numérotation commence à la table des matières et se termine à la fin de la bibliographie.

e. Langage inclusif

Conformément aux orientations données par le Rectorat de l'Université de Fribourg, il est recommandé aux étudiant·es d'utiliser le langage inclusif. Les recommandations énoncées sur la page suivante servent de guide pour l'utilisation du langage inclusif : <https://www.unifr.ch/uni/fr/organisation/acad/egalite-beforetransfert/langage-inclusif.html>

f. Notes de bas de page

Les notes de bas de page servent à préciser un élément présent dans le texte. Le corps du texte doit toutefois être pleinement compréhensible pour un·e lecteur·trice qui n'en prendrait pas connaissance.

Police : Times New Roman

Taille : 9 pt

g. Abréviations

L'utilisation d'abréviations est possible lors de la rédaction de textes scientifiques. L'étudiant·e écrira l'expression en toutes lettres lors de la première occurrence, suivie de l'abréviation entre parenthèses. Par la suite, l'abréviation seule peut être utilisée.

Exemple : L'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour mission (...). L'ONU a été fondée (...)

Si plusieurs abréviations sont formulées dans le texte, l'étudiant·e crée un glossaire listant l'ensemble des abréviations et leur signification. Le glossaire est placé avant l'introduction.

h. Annexes

Les annexes (retranscriptions, tableaux, figures, schémas, listes, etc.) sont présentes dans le travail à condition que ces éléments soient nécessaires pour la bonne compréhension du propos. Toutes les annexes sont introduites et présentées dans le corps du texte ; elles sont nommées et numérotées en note de bas de page dans le corps du texte.

Les annexes sont placées après la bibliographie. Chaque annexe contient un numéro et un titre qui se retrouve dans la table des matières.

Exigences transversales

Les exigences communes à l'ensemble des travaux écrits sont détaillées ci-dessous, sur le plan de la forme et du contenu. Chaque travail répond par ailleurs à des exigences spécifiques au cours ou au processus d'évaluation auquel il se rapporte.

a. Exigences de forme

Respect de la consigne donnée

Clarté de l'exposé

Cohérence de la structure et de l'argumentation

Respect des standards scientifiques concernant les citations, les références et la bibliographie

Qualité de la syntaxe et de l'orthographe

Taille (nombre de mots)

b. Exigences de contenu

Sujet et problématique clairement formulés et définis

État des lieux de la littérature scientifique pertinente

Maîtrise et interprétation critique de la littérature scientifique ; capacité à mettre en dialogue les auteur·e·s et les théories

Posture scientifique et réflexive ; absence de jugement de valeur

Capacité à produire des analyses et à faire émerger des interprétations et questionnements originaux.

Propriété intellectuelle et plagiat

Tout travail écrit doit être réalisé dans le respect des principes d'honnêteté et d'intégrité académique. Toute idée, théorie, œuvre, image, etc. produite par autrui et mobilisée dans le travail écrit doit être reconnue comme appartenant à la personne concernée. Le plagiat consiste ainsi à présenter les mots, les idées ou le travail de quelqu'un d'autre comme les vôtres, en omettant volontairement ou involontairement d'en mentionner la source.

Pour éviter le plagiat, il est indispensable de citer correctement les sources d'information et d'inspiration utilisées dans les travaux académiques. Cela inclut l'utilisation de citations, la paraphrase ou le résumé des idées d'autrui. Le ghostwriting, qui consiste à faire rédiger un travail académique par une tierce personne en se l'appropriant, est également considéré comme un comportement scientifique délictueux.

Le plagiat et le ghostwriting sont deux transgressions graves dans l'univers académique qui exposent l'étudiant·e à des sanctions académiques et légales. Le respect de la propriété intellectuelle est de la responsabilité de l'étudiant·e engagé·e dans un cursus académique.

Le département dispose d'un logiciel anti-plagiat. Les étudiant·e·s peuvent, sous certaines conditions, utiliser le logiciel anti-plagiat proposé par l'Université de Fribourg :

<https://www.unifr.ch/it/fr/compilatio.html>

Références bibliographiques

Tout travail académique implique la mobilisation de connaissances scientifique produites par de nombreux·euses auteur·e·s. L'indication des sources est essentielle (Cf. propriété intellectuelle et plagiat) et permet de situer votre contribution dans le contexte d'une littérature scientifique existante.

Dans le cadre des travaux écrits réalisés au cours de leur programme d'étude en travail social et politiques sociales, les étudiant·e·s utilisent les normes APA. Celles-ci sont édictées par l'American Psychological Association et constituent une référence dans le monde universitaire, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Le présent document donne, ci-après, quelques exemples pour les cas les plus fréquents de citations et de présentation des références bibliographiques, selon le style APA. Pour une présentation plus exhaustive des normes APA :

- American Psychological Association (APA). (2002). Publication manual of the American Psychological Association - Seventh Edition. APA.
- American Psychological Association. (2023). APA style : <https://apastyle.apa.org/>
- Université de Montréal. (n.d.). Citer selon les normes de l'APA, 7e édition: <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>

Selon les normes APA, il est nécessaire de citer les sources de deux manières :

- Dans le texte : références dans le texte
- Dans la bibliographie : références bibliographiques

Les étudiant·e·s peuvent utiliser un logiciel de gestion des références bibliographiques (ex. Zotero, Endnote).

a. Présentation des références dans le texte

Lorsqu'une source est citée dans le texte, il est impératif de mentionner le nom de l'auteur·e et l'année de publication entre parenthèses

- 1 auteur·e : (Queloz, 2014)
- 2 auteur·e·s : (Paugam & Van de Velde, 2012)
- 3 auteur·e·s et plus (Payet et al., 2008)

Citation avec indication de la page : (Queloz, 2014, p. 4-5)

- Plusieurs références d'un·e même auteur·e : (Becker, 1985, 1992, 2002). Si l'année de publication est la même, on la fait suivre d'une lettre minuscule : (Payet, 2020a, 2020b).
- Plusieurs références par plusieurs auteur·e·s : (Castel, 1995 ; Clot, 1999 ; Rosa, 2013). Les références sont en ordre alphabétique en fonction du premier auteur·e de chaque référence.

Il existe plusieurs manières de citer dans le texte :

- **Citation directe**

Une citation directe reprend exactement les termes de l'auteur·e. Dans ce cas, le texte est mis entre guillemets et la parenthèse qui suit inclut le nom de l'auteur·e, l'année de publication et le numéro de la page.

Exemple : « Les inégalités sociales sont le reflet d'une distribution inégale des ressources et des opportunités » (Bourdieu, 1979, p. 45).

Si le nom de l'auteur·e est mentionné dans le cours de la rédaction, seuls l'année de publication et le numéro de page sont placés entre parenthèses après la citation.

Exemple : Bourdieu note que « les inégalités sociales sont le reflet d'une distribution inégale des ressources et des opportunités » (1979, p. 45).

- **Citation indirecte (paraphrase)**

Une citation indirecte ou paraphrase est une reformulation des idées de l'auteur·e. Dans ce cas, l'auteur·e et l'année de publication sont mentionnés.

Exemple : Selon Bourdieu (1979), les inégalités sociales découlent d'une répartition inégale des ressources et des opportunités.

Exemple : Les inégalités sociales sont le résultat d'une répartition inégale des ressources et des opportunités (Bourdieu, 1979).

- **Citation de deuxième main**

Une citation de deuxième main, également appelée citation secondaire, est utilisée lorsqu'il est question de citer une idée ou une information qui a été rapportée par un·e autre auteur·e auquel

l'étudiant·e n'a pas eu directement accès. Il est toujours préférable de consulter et de citer la source originale chaque fois que cela est possible ; la citation de deuxième main doit donc être utilisée avec parcimonie et doit toujours mentionner le texte d'origine et celui dans lequel il est cité.

Deux formats sont possibles :

Durkheim (1895) explique que « la société est une réalité sui generis » (cité dans Paugam, 2005, p. 112).

« La société est une réalité sui generis » (Durkheim, 1895, cité dans Paugam, 2005, p. 112).

b. Liste des références bibliographiques

La bibliographie, ou liste de références, se place à la fin du document.

Toutes les références citées dans le texte sont répertoriées dans la liste des références bibliographiques. Inversement, toutes les références mentionnées dans la liste des références bibliographiques sont citées dans le texte.

Chaque entrée de la bibliographie doit comporter les éléments suivants : auteur·e, année de publication, titre de l'œuvre, et source (maison d'édition, URL, etc.).

Les références scientifiques font l'objet d'une liste par ordre alphabétique. Elles sont séparées des autres références (sources médiatiques, textes de loi, blogs, etc.) qui peuvent être organisées en différentes sections et sont également mentionnées par ordre alphabétique.

Voici la manière de formuler les références les plus courantes selon les normes APA. Pour les autres, se référer aux documents cités sous « Références bibliographiques »

Livre

Auteur, A. (Année). *Titre du livre*. Maison d'édition.

Exemple 1 : Ion, J. (2005). *Le travail social à l'épreuve de la gestion*. La Découverte.

Exemple 2 : Nicole-Drancourt, C. et Roulleau-Berger, L. (1995). *L'insertion des jeunes en France*. Presses universitaires de France.

Si une édition plus récente d'un ouvrage a été consultée, la date de la première publication doit également être renseignée :

Auteur, A. (Année de l'édition consultée). *Titre du livre* (Année de la première édition). Maison d'édition.

Exemple : Becker, H. (2020). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance* (Édition originale publiée en 1963). Métailié.

Ouvrage collectif

Auteur, A. & Auteur, B.(Eds.) (Année). *Titre de l'ouvrage collectif*. Maison d'édition.

Exemple : Bessin, M., Bidart, C. & Grosetti, M. (Eds.) (2010). *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte.

Chapitre dans un ouvrage collectif

Auteur, A. (Année). Titre du chapitre. Dans E. E. Éditeur (Ed.), *Titre du livre* (pp. xx-xx). Maison d'édition.

Exemple : Bessin, M., Bidart, C., et Grosetti, M. (2010). L'enquête sur les bifurcations: une présentation. Dans M. Bessin, C. Bidart et M. Grosetti (Éds.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* (pp. 7-19). La Découverte.

Article de revue

Auteur, A. (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue*, Volume(Numéro), pages. DOI (si disponible)

Exemple : Peretti-Watel, P. (2002). Les « conduites à risque » des jeunes : défi, myopie ou déni ? *Agora Débats/Jeunesse*, 27(27), 16-33. <https://doi.org/10.3406/agora.2002.1994>

Rapport de recherche

Organisation ou Auteur, A. (Année). *Titre du rapport*. Nom de la source. URL

Exemple : Galley, L ; Odier, L et Gerber, C. (2023). *Cartographie des politiques de l'enfance et de la jeunesse des cantons romands*. Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse. <https://olej.ch/cartographie-des-politiques-de-lenfance-et-de-la-jeunesse-des-cantons-romands/>

Conférence

Auteur, A. (Date de la conférence). *Titre de la conférence* [Conférence]. Nom de la conférence, Lieu. URL

Exemple : Delage, P. (2024, 11-13 septembre). *La place du judiciaire dans les mobilisations féministes dans trois contextes nationaux (USA, France et Suisse)* [Conférence]. Les violences de genre à l'épreuve de la justice. Rapports de pouvoir, enjeux de catégorisation et pratiques de l'enquête. Université de Genève.

Page web (site web, blog, etc.)

Auteur, A. (Date ou n.d. si non daté). *Titre de la page*. Nom du site. URL

Exemple : Compilatio (2023). *La triche à l'ère de ChatGPT: constats et solutions pour préserver l'intégrité académique*. Compilatio. <https://www.compilatio.net/blog/triche-avec-chatgpt>.

Cours académique

Auteur, A. (Année). Cours *Titre du cours*. Nom de l'Université.

Exemple : Bugnon, G. (2023). Cours *Introduction à l'analyse du travail social*. Université de Fribourg.

Mémoire ou thèse

Auteur, A (Année). *Titre du mémoire ou de la thèse* [Mémoire de master ou thèse de doctorat, nom de l'université]. Nom du dépôt. URL

Exemple : Sansonnens, A. (2022). *Entretenir les possibles : les praticiens de la relation d'aide face à la délicate mission de « rendre capables » des jeunes souffrant de troubles mentaux* [Thèse de doctorat, Université de Fribourg]. Folia. <https://folia.unifr.ch/unifr/documents/323497>